Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de recherche **Sous-direction des établissements des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences** 1 ter, avenue de Lowendal 75700 Paris Suivi par : Bertrand Droguet Tél. : 01 49 55 43 28 Fax : 01 49 55 48 19	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2008-2112** **Date: 10 septembre 2008**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Objet : Additif à la note de service DGER/SDEDC/N2008-2089 du 23 juillet 2008.

Bases juridiques :

- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990
- Décret n° 92-778 du 3 août 1992
- Décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié
- Arrêté ministériel du 16 juin 1995 modifié
- Décret 95-979 du 25 août 1995 et note de service DGA/SDPRS/N99-1325 et DGER/SDACE/N99-2127 du 25 novembre 1999 (recrutement de travailleurs handicapés)
-

Mots-cles : Professeurs stagiaires, formation, évaluation.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Inspection générale de l'agriculture CGAAER Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole	Union Nationale Fédérative d' établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Page 8 - Section : 5 – Modalités d'admission à l'examen de qualification professionnelle (EQP)et au certificat d'aptitude (CA) paragraphe

Paragraphe : 5.1 Constitution du dossier individuel

pour les PLPA Lettres-Histoire et Anglais-Lettres issus du concours externe

Les stagiaires externes des sections PLPA Lettres-Histoire et Anglais-Lettres, sont accompagnés sur les 13 semaines de stages en établissement par un conseiller pédagogique en Lettres (section PLPA LH) ou en Anglais (section Anglais-Lettres).

Concernant la seconde valence, l'ENFA procède à un positionnement avant le 15 octobre afin de repérer les professeurs stagiaires pour lesquels une formation renforcée est indispensable, en histoire-géographie pour les PLPA LH et en lettres pour les PLPA AL.

Au cours du 2ème stage, les stagiaires concernés bénéficieront de l'appui d'un conseiller pédagogique en histoire-géographie ou en lettres et réaliseront des leçons dans ses classes.

En fin du 2ème stage et avant le 08 février 2009, une visite conseil sera réalisée par un inspecteur pédagogique.

Au cours du 3ème stage, les stagiaires subiront une inspection pédagogique dont le rapport figurera dans le dossier individuel du professeur stagiaire, pour le jury d'attribution du Certificat d'Aptitude.

En cas d'avis favorable lors de ces travaux, le jury pourra cependant décider de placer sur l'année de prise de fonction, les néo-titulaires en formation continuée, à l'issue de laquelle, ils subiront une Inspection en histoire-géographie ou en lettres, selon leur bivalence.

Pour le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
et par délégation,
Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Yves SCHENFEIGEL